

CLAUSE BENEFICIAIRE

N° de l'offre ou du contrat :		Pilier	○ 3a ○ 3b	
Preneur de prévoyance :				
Personne assurée :				
Clause standard :				
directs ainsi que les personnes à l'entre formé avec lui une communauté de vie i	reneur de prévoyance rée : 1. le conjoint survivant ou le partenaire etien desquelles le défunt subvenait de faço ninterrompue d'au moins cinq ans immédiat es communs, 3. les parents, 4. les frères et se	on substant ement avar	ielle, ou la personn t le décès ou qui do	e qui avai
☐ Prévoyance libre En cas de vie à la fin du contrat : la personne assurée	ersonne assurée rée : le conjoint, à défaut les enfants, à défa	aut les pare	nts, à défaut les hér	itiers de la
OU				
☐ Je désire modifier la clause (Indiquer en majuscule : PRENOM,	bénéficiaire comme suit : NOM, DATE DE NAISSANCE, LIEN DI	E PARENT	ΓE)	
En cas de vie à l'échéance : _				
En cas de décès de la personr	e assurée :			
1)			, à	défaut
2)			, à	défaut
3)			, à	défaut
les héritiers de la personne as	surée.			
Toute clause antérieure étant an	nulée.			
Cette clause bénéficiaire prendra	a effet à la date de réception par la 0	CCAP.		
Lieu et date	Le preneur de prévoyance _			

F-219v23 D-Clause bénéficiaire v.2.3 du 01.11.2019 CCAP